

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 15 février 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 15 février 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[15 février 1877](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin autorise Delpech à faire une offre de transaction à Esther Lemaire de 595 000 F plus les intérêts. Il le prévient qu'Esther Lemaire n'acceptera pas. Godin envisage que l'arrêt de la cour lui soit défavorable et il fait l'hypothèse de ne pas enchérir dans la licitation : « Ne serait-ce pas folie d'engloutir entre ses mains le plus pur de ma fortune ? Mieux vaut le conserver à mon fils. » Il indique qu'il préférerait laisser l'établissement à Esther Lemaire plutôt que lui laisser sa fortune : « Je sens toute l'étendue d'un tel sacrifice, mais malheur pour malheur, j'écarterai au moins de mon existence des charges et des ennuis qui, depuis longtemps, pèsent sur moi, et peut-être retrouverai-je ainsi plus d'indépendance et de liberté. » Il suggère à Delpech de demander à Esther Lemaire de lui faire des offres plutôt que d'en faire à cette dernière. Il lui signale qu'il ne peut pas prendre l'avis de Tisserant qui est retourné à Nancy. Il lui demande de lui

faire part de ses réflexions et de celles de Goblet.

SupportSur le folio 224r sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à Alphonse Delpech du 15 février 1877 et, sur le papier du registre orienté dans le format paysage, la lettre de Godin à Tisserant du 15 février 1877.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Goblet, René \(1828-1905\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation4 p. (221r, 222r, 223v, 224r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

221
Guis le 11 février 1877

Cher Monsieur Delpech,

Vous me demandez de vous autoriser à offrir, en vue d'une transaction avec Mad^e Gaden, la somme de 19,000 francs plus les intérêts dus sur cette somme, conformément aux jugements et arrêts intervenus. Je ne puis hésiter à vous donner cette autorisation, puisque j'ai déjà fait cette offre, j'aime à tenir parole.

Mais Mad^e Gaden n'acceptera pas. Je ne crois même pas qu'elle accepterait des offres plus avantageuses, et je ne dois pas vous dissimuler que j'encourrais un certain danger à concourir en faveur d'une transaction avec la presque certitude d'échouer.

Mad^e Gaden désire de l'argent, mais elle désire encore davantage continuer une lutte dans laquelle elle se donne la triste satisfaction de me créer des embarras. Elle a déjà dépensé plus de 600,000 francs à cela, elle n'est pas découragée dans ce système, et le serait elle que ceux qui l'entourent y trouvent trop d'avantages pour ne pas la maintenir dans les dispositions les plus hostiles à mon égard. Il me semble donc que, pour qu'il y

ait quelque chance de succès dans une transaction
il faudrait que Mad^e Gadin fit des avances
de son côté.

Je pressens au ton de votre lettre que de votre
conversation avec M. le Président, il résulte
que vos impressions sont que l'arrêt
doit m'être défavorable.

C'est en effet devant une telle situation que
je pourrais avoir intérêt à poursuivre l'idée
d'une transaction, car, autrement, la
transaction serait plus facile après l'arrêt
rendu, si cet arrêt m'accordait des récompenses
seulement équivalentes aux dépenses que j'ai
faites dans les établissements.

Je me suis placé en face de l'éventualité
d'un arrêt défavorable depuis les conclusions
du Ministère public, et j'ai reconnu qu'il
ne m'était pas possible de me vendre pour
acheter moi-même au profit de Mad^e Gadin.

Ne serait-ce pas folie d'engloutir entre
ses mains le plus pur de ma fortune ! Bien
vaut le conserver à mon fils. Je ne veux
pas continuer la lutte au milieu de diffi-
cultés nouvelles.

En laissant l'affaire à Mad^e Gadin ou à
ceux qui la voudront prendre avec elle, je

retirerai des capitaux au lieu d'en donner. Je
 dans toute l'étendue d'un tel sacrifice, mais
 malheur pour malheur, j'écarte au moins
 de mon existence des charges et des ennemis qui,
 depuis trop longtemps, pèsent sur moi, et
 peut-être retrouverai-je ainsi plus d'indépendance
 et de liberté.

En cet état de choses ne pourrait-on pas
 aussi bien demander à Mad^e Gadin quelle somme
 elle consentirait à m'offrir pour lui abandonner
 les usines que de me demander à moi ce que je
 consens à lui payer pour les conserver !

Car je ne suppose pas que l'arrêt puisse
 être tel que je sois complètement dépourvu de
 ce que j'ai fait. Il verra me revenir quelque
 chose dans la liquidation, puisque j'y ai ma part
 de communauté et en sus de cette part tout
 ce que j'ai fait et dépensé depuis la dissolution.
 Avec Mad^e Gadin me fasse donc des offres et
 je verrai de mon côté.

Je vous écris tout ceci, mon cher Monsieur
 Desjard, aussitôt l'lecture de votre lettre, car j'ai
 hâte de me débarrasser de ces vaines préoccupa-
 tions quand je le puis. Je ne puis pas même
 prendre le bon avis de M. Bisserant qui est
 retourné à Nancy pour quelque temps, mais

si doute qu'en pareille matière il puisse
m'en donner.

Croyez bien néanmoins que je tiens le
plus grand cas des sages réflexions qui me
peuvent être faites, et j'espère bien que
vous ne me ménagerez pas les vôtres ni
celles de M. Gablet.

Votre bien dévoué.

Guindon

Guin le 17 février 77

Cher Monsieur Eschervont

Je vous envoie ci-joint
copie de la lettre que je
reçois d'Amiens et de la
réponse que j'y fais.
Dites moi vos impres-
sions, je vous prie.

J'espère recevoir sans
tarder les premières feuilles
de conclusions contre
Boucher.

J'espère que votre
santé suit bien et vous
sais d'agréer l'assurance
de mes sentiments dévoués.

Guindon